

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

23/11/2021

N° E21000048 /06

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

Vu enregistrée le 17/11/2021, la lettre par laquelle M. le Préfet des Alpes-Maritimes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*Enquête publique relative au Plan de Prévention des risques (PPR) naturels d'inondation de Grasse. ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Maurice LESECQ est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à M. le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur Maurice LESECQ.

Copie en sera adressée à la commune de Grasse.

Fait à Nice, le 23/11/2021

La Présidente,

Pascal Bousselle

Maurice LESECQ  
Commissaire Enquêteur

Pour expédition conforme

le greffier en chef,



P. COUDAN